

POITOU CHARENTE

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
<b>REGION</b>									
Conseil Régional	Hôtellerie indépendante	littoral	uniquement les projets présentant des travaux liés à l'aménagement pour l'accueil des PMR et/ou des saisonniers ainsi qu'aux contribuant au respect de l'environnement	15% à 30% du coût des travaux					Christian Lucas CRT Email : c.lucas@poitou-charentes-vacances.com
	Hôtellerie de plein air	camping municipaux	labellisation T&H obligatoire	30%					
	Hébergement à caractère social	centres familiaux de vacances, auberges de jeunesse et création d'hébergement pour salariés saisonniers. Collectivités locales, associations, CE et/ou gestionnaires de structures d'accueil	modernisation, mise aux normes et accessibilité à toutes les clientèles	30% de la dépense subventionnable calculée hors taxes					
	Qualification paysagère des espaces touristiques	collectivités locales, associations, entreprises et particuliers	réhabilitation des stations littorales, notamment à l'accessibilité aux plages et aux espaces de loisirs pour les PR	15% à 30% de la dépense subventionnable					

POITOU CHARENTE

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
	Amélioration de l'accueil et de l'information touristique	Offices de tourisme	aide à la modernisation des OT "tête de réseau", sous condition de l'obtention du label T&H	30% de la dépense subventionnable					
Conseil Régional	Accessibilité à l'eau		la région a adopté un dispositif cadre pour l'accessibilité à l'eau des PMR	50% des équipements spécifiques: pontons handicapés, cheminement sur les plages, audio guides, fauteuil amphibis, tir-à l'eau,			60 000 €		Christian Lucas CRT Email : c.lucas@poitou-charentes-vacances.com
<b>CHARENTE</b>									
Conseil Général 16	Hébergement	meublés de tourisme et chambres d'hôtes	création d'hébergements labellisés	15% de la dépense		70 000 €			Marie-Elodie BUGEON CDT Tel : 05 45 69 00 79
			modernisation d'hébergements labellisés	15% de la dépense		70 000 €		sous condition d'adhérer au label Tourisme et Handicap ou d'avoir une démarche intégrant le développement durable	
			création d'hébergements regroupés (hébergements de plus de 25 lits)	30% de la dépense		153 000 €			

POITOU CHARENTE

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
<b>CHARENTE MARITIME</b>									
Il n'existe pas de ligne budgétaire spécifique pour la mise en accessibilité des meublés de tourisme mais une bonification de 5 % est accordée dans le cadre de la prise en compte des aménagements nécessaires pour l'accueil des personnes handicapées.									
<b>DEUX SEVRES</b>									
Conseil Général 79	Terrains aménagés de camping et caravanage et des parcs résidentiels de loisirs	Les propriétaires privés de l'équipement qui exploitent soit à titre individuel, soit en société ( SARL, SA, EURL...), les collectivités	Entre autres, travaux visant à améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées	20% de la dépense HT		150 000 €	30 000 €	Majoration de 10 % de la dépense plafonnée HT quand l'équipement répond aux critères du label « tourisme & handicap »	Conseil Général
	Création de chambres d'hôtes ( 2 épis ou 2 clés)	particulier, locataire, s'il justifie d'un bail de 10 ans sur les locaux avec l'autorisation du propriétaire, SA, SARL, EURL, SCI...	Tous investissements ou tous achats de matériaux relatifs au bâtiment (intérieurs et extérieurs) destinés exclusivement à la réalisation de chambres d'hôtes	20% de la dépense HT		7 500 €	1 500 €		
	Création de chambres d'hôtes ( 3 épis ou 3 clés)					11 100 €	2 220 €		
	Création de gîtes ruraux et locations saisonnières ( 2 épis ou 2 clés)	Les propriétaires privés de l'équipement qui exploitent soit à titre individuel, soit en société ( SARL, SA, EURL...), les collectivités	Tous investissements ou tous achats de matériaux relatifs au bâtiment (intérieurs et extérieurs) destinés exclusivement à la réalisation du gîte ou de la location	20% de la dépense HT		33 000 €	6 600€		
	Création de gîtes ruraux et locations saisonnières ( 3 épis ou 3 clés)					49 500 €	9 900 €		

POITOU CHARENTE

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 79	Création ou aménagement d'un hébergement de groupes de 20 lits minimum	Communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), Particuliers, personnes morales de droit privé (SA, SARL, EURL, SCI...)	Entre autres, travaux visant à améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées	20% de la dépense HT	80 000 €	150 000 €	30 000 €	Majoration de 10 % de la dépense plafonnée HT quand l'équipement répond aux critères du label « tourisme & handicap »	Conseil Général
	Création, extension et modernisation d'un hôtel	Les hôtels et les hôtels-restaurants dits indépendants, sont exclus les établissements affiliés à des chaînes intégrées.	le confort dans les chambres, et les parties communes, - les normes d'hygiène et de sécurité incendie, - l'esthétique des façades et des abords extérieurs, les équipements de loisirs complétant l'attractivité de l'établissement	20% de la dépense HT	25 000 €	150 000 €	30 000 €		

POITOU CHARENTE

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
<b>VIENNE</b>									
Conseil Général 86	Hébergement	Meublés de tourisme et gîtes ruraux		Pour l'obtention du label Tourisme & Handicap, une aide supplémentaire (et forfaitaire) de 1000 € est accordée.					Conseil Général
		Chambres d'hôtes		Pour l'obtention du label Tourisme & Handicap, une aide supplémentaire de 500 €/chambre est accordée.					
		Hôtellerie rurale		Pour l'obtention du label Tourisme & Handicap, une aide supplémentaire de 500 €/chambre est accordée.					
		Camping		Pour l'obtention du label Tourisme & Handicap, une aide supplémentaire de 500 € est accordée.					

POITOU CHARENTE

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 86		Fermes Auberges		Pour l'obtention du label Tourisme & Handicap, une aide supplémentaire de 500 € est accordée.					Conseil Général
		Patrimoine bâti des communes		30% du coût HT des aides spécifiques pour l'accessibilité			5 000 €		